

Nombre de membres du Bureau:

- en exercice : 21

- membres présents : 19

- suffrages exprimés : 19

- pour : 19

DÉLIBÉRATION nº B2021/169

L'an deux mille vingt et un et le 18 novembre à 19 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents: Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Didier FAVARO, Jean-Bernard COLOMES et Martine LABAT.

Absents excusés : Alain PIASER et Laurent LAGES.

Objet: Marché public - choix d'un bureau de contrôle pour le centre aquatique

Ce marché public a pour objet l'intervention d'un prestataire chargé des missions de Contrôle Technique, dans le cadre de l'opération de Construction d'un centre aquatique sur la commune de Lannemezan.

La mission comporte les parties techniques suivantes :

- Partie 1 : Examen des documents de conception (APS, APD, PRO) se concrétisant par l'établissement du rapport initial de contrôle technique ;
- Partie 2 : Examen des documents d'exécution et formulation des avis correspondants ;
- Partie 3 : Examen et vérifications techniques sur chantier des ouvrages et éléments d'équipement soumis au contrôle et formulation des avis correspondants ;
- Partie 4 : Établissement du rapport final de contrôle technique avant réception ;
- Partie 5 : Établissement de rapports complémentaires préalables au passage de la commission de sécurité et/ou nécessaires à l'ouverture de l'établissement et assistance à la visite de la commission de sécurité ;
- Partie 6 : Examen des travaux effectués pendant la garantie de parfait achèvement et mise à jour du rapport final.

Le coût prévisionnel de cette mission avait été estimé à 70 000 € HT par le bureau d'études ADOC. Ce chiffre est intégré dans le coût global d'opération de centre aquatique.

Le marché public a été rédigé et diffusé très largement pour susciter un maximum de concurrence et inciter les bureaux de contrôle à remettre les meilleures offres. 5757 alertes ont été lancées, le marché a été visité 81 fois et retiré 11 fois.

6 offres de très bonne qualité ont été remises: Bureau Alpes Contrôle, Bureau Véritas Construction, Socotec, Dekra Industrial, Apave Sud Europe et BTP consultants.

> Accusé de réception en préfecture 065-200070787-20211118-2021-169B-DE Date de télétransmission : 29/11/2021 Date de réception préfecture : 29/11/2021

> > 1

Vu le tableau d'analyse des offres,

Au regard des critères de jugement, il est proposé de retenir l'offre de SOCOTEC pour un montant HT de 30 240 € HT.

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à la majorité des voix,

DECIDE :

- de retenir l'offre de l'Agence SOCOTEC pour la mission de bureau de contrôle liée à la construction du centre aquatique intercommunal, pour un montant de 30 240 € HT sur la mission complète,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché public correspondant et toutes pièces utiles à l'effet d'exécuter la délibération.

Pour copie conforme,

Le Président Bernard PLANO

Affichée le 29 NOV. 2021